ÉVALUATION DES PROGRAMMES

SÉRIE ÉTUDES ET ANALYSES

QUE FONT DONC LES CRSSS?

Analyse de l'activité de conseils de la santé et des services sociaux

Québec

21

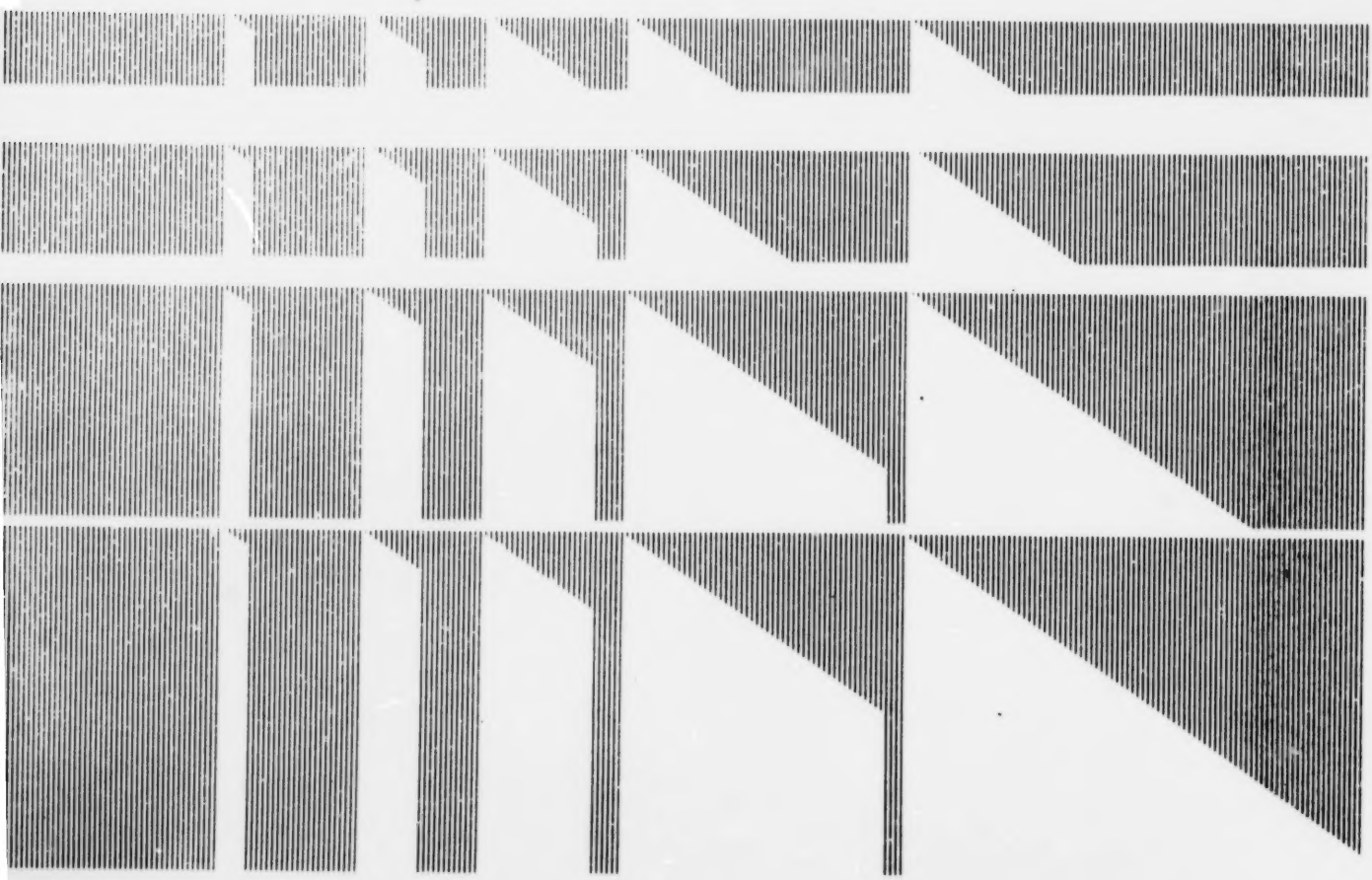

QUE FONT DONC LES CRSSS?

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE CONSEILS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

1983/84/85

Jean Turgeon
Lorraine Fournier
Service de l'évaluation des programmes de santé
Direction générale de l'Évaluation et de la Planification
Ministère de la Santé
et des Services sociaux
Février 1986

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier d'abord et avant tout les directeurs généraux des CRSSS qui ont répondu à notre invitation à l'automne de 1984 de même que tous ceux qui, à l'intérieur de chacun des CRSSS ont travaillé à cet inventaire. Il nous faut également souligner la participation de certains membres de la Conférence des CRSSS lors de réunions de travail. Enfin nous voulons remercier Mmes Diane Grondin, Lise Lebel et Diane Beaulé pour la dactylographie de ces deux documents et de leurs nombreuses versions préliminaires.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

INTRODUCTION 1

I - IMPORTANCE RELATIVE POUR LES CRSSS DE LEURS DOSSIERS..... 5

1.1 VUE D'ENSEMBLE 5
1.2 L'IMPORTANCE ACCORDÉE SELON LES THÈMES 7
1.2.1 Les thèmes des dossiers évalués majoritairement "Essentiel" 7
1.2.2 Les thèmes des dossiers évalués "Souhaitable" 9
1.3 SYNTHÈSE 11

II - IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS SELON LEUR NIVEAU DE CONTRÔLE ET LEUR TYPE DE POUVOIR..... 15

2.1 PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE 15
2.2. THÈMES ET DOSSIERS ANALYSÉS: VUE D'ENSEMBLE 18
2.3 SYNTHÈSE 22

III - IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS SELON LES CRSSS ET LA GRILLE D'ANALYSE 25

3.1 VUE D'ENSEMBLE 25
3.2 LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES 29
3.3 SYNTHÈSE 33

CONCLUSION 35

ANNEXES 39

I La grille d'analyse envoyée aux CRSSS 41

II Les thèmes du répertoire 45

III Répartition des thèmes et dossiers par niveau 51

IV Nombre de dossiers par thème et niveau, selon le type de pouvoir pour chaque CRSSS 67

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

PAGES

TABLEAU 1 Exemples d'activités de pression, de gestion, de commandement 19

2 Répartition des dossiers par niveau et type de pouvoir, ensemble des CRSSS 21

3 Croisement entre importance relative des dossiers tels que notés par les CRSSS et type de pouvoirs caractérisant ces dossiers, par niveau..... 27

4 Nombre de commissions, comités et tables, par conseil régional 31

5 Les commissions en 1983/84, par région socio-sanitaire 32

FIGURE 1 Histogramme montrant l'importance relative en pourcentage des dossiers notés par chaque CRSSS..... 6

2 Grille d'analyse montrant l'importance relative des mandats et pouvoirs pouvant être confiés à un organisme décentralisé 16

3 Histogramme de l'importance relative des dossiers notés en pourcentage, selon les niveaux de la grille d'analyse, ensemble des CRSSS répondants..... 26

4 Histogramme de la répartition de l'ensemble des dossiers des CRSSS selon l'importance relative qu'ils leur accordent et le type de pouvoir, par niveau de la grille d'analyse 28

INTRODUCTION

Le présent rapport analyse les données contenues dans un répertoire publié récemment.[1] Il s'inscrit dans le cadre d'une étude en deux volets visant à analyser l'expérience de décentralisation initiée en 1971 dans le réseau socio-sanitaire. Cette expérience a fait l'objet de nombreux questionnements et remises en cause. On voulait donc mesurer d'une façon explicite à quel point il y a eu délégation des pouvoirs et responsabilités vers le niveau régional. Il a été décidé d'examiner l'étendue des intentions de décentralisation et la profondeur des réalisations à cet égard.

Le premier volet, qui a fait déjà l'objet d'une publication,[2] s'est attaché à définir la problématique générale et les objectifs de la recherche, à définir les concepts de centralisation, décentralisation, déconcentration et régionalisation. Il analyse également l'étendue des intentions de décentralisation, c'est-à-dire la décentralisation "sur papier", de droit. Le répertoire et son analyse représentent la première partie du volet traitant de la profondeur ou si l'on préfère, de la décentralisaton en pratique, dans les faits. Ils ont pour but de recenser et de faire connaître l'activité des CRSSS tel que vécu régionalement et d'analyser cette activité à partir de ce qu'eux considèrent comme l'essentiel de leur mission. Enfin l'autre partie du second volet a fait l'objet d'une subvention de recherche octroyée en 1984 à M. Harold Bhérer, professeur à la Faculté d'Administration de l'Université Laval. Elle portera sur la perception qu'ont de leur CRSSS et des CRSSS en général certains acteurs régionaux, locaux et nationaux.

---

1 TURGEON J., FOURNIER L., Que font donc les CRSSS? Répertoire de l'activité de Conseils de la santé et des services sociaux, MSSS, décembre 1985, 238 p.

2 TURGEON J., Evaluation du processus de décentralisation administrative vers le niveau régional en affaires sociales, MAS, novembre 1983, 114 p.

Avant de procéder à l'analyse, il convient de rappeler certains faits et de brosser un portrait d'ensemble du répertoire. A l'automne de 1984, les conseils régionaux ont été sollicités afin de participer à l'inventaire de leurs activités pour la période 1983/84/85. En effet il semblait que les CRSSS étaient les plus à même de réaliser adéquatement ce volet important de l'étude de la décentralisation adminisrative en pratique. Il a été convenu que la Conférence des CRSSS contactait chaque CRSSS et assurait le suivi. Cet inventaire devait s'effectuer à l'intérieur d'un cadre assez précis permettant certaines comparaisons entre les différents conseils régionaux. La grille proposée[1] fut donc envoyée à chaque CRSSS. Il n'y avait pas de classement ou de regroupement des activités que l'on voulait voir privilégier: il s'agissait plutôt de laisser à chaque CRSSS le plus de lattitude possible à ce sujet.

Des treize conseils régionaux actuels, onze ont été invités à participer à cette recherche. Les CRSSS du Conseil Cri (Baie James) et Kativik (Baie d'Hudson) n'ont pas été retenu à ce moment. Des onze CRSSS sollicités, huit ont participé à l'exercise. Deux de ceux-ci ont fait parvenir une information inadéquate et sans relation avec la grille proposée. Les données de six CRSSS sont donc analysées dans le rapport.

La présente recherche ne prétendant pas évaluer chaque CRSSS individuellement, il a été retenu, comme dans le répertoire, d'anonymiser les réponses obtenues. Ainsi un code a été employé, le même que celui employé dans des travaux précédents.[2] Le lecteur est invité à prendre connaissance de ces travaux de façon à pouvoir juger lui-même de l'évolution de chacun des CRSSS depuis 1975, du moins dans certains domaines de l'activité des conseils régionaux. Un pseudonyme a donc été donné à chacune des régions socio-sanitaires du Québec: il s'agit d'une lettre de A à K représentant chacune une région.

---

1 Voir annexe I

2 LEMIEUX V., RENAUD F., VON SCHOENBERG B., Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux: une analyse politique, Université Laval, Juin 1975, 175 p.
TURGEON J., LEMIEUX V., Les CLSC et la politique de décentralisation du MAS, Université Laval, Avril 1980, 98 p.

A l'intérieur du répertoire l'activité des conseils est regroupée en près de soixante thèmes contenant eux-mêmes plus de 460 dossiers.[1] Les thèmes représentent des regroupements de dossiers que nous avons jugé analogues en nous reférant à la description fournie par chaque conseil régional pour chacun de ses dossiers. Chaque conseil régional a abordé un certain nombre de ces thèmes et possède ses propres dossiers. Le nombre de thèmes abordés et de dossiers varient d'un CRSSS à l'autre. Par exemple, le conseil régional E est celui qui aborde le plus grand nombre de thèmes (51/58) et de dossiers (193), alors que le conseil C aborde le plus petit nombre de thèmes et de dossiers. Il ne saurait être question d'en conclure que le CRSSS E est plus "actif" que les autres répondants. L'analyse qui suit ne peut donc prétendre à l'exhaustivité dans l'étude de l'activité des CRSSS puisque plusieurs conseils régionaux n'ont pas répondu d'une part et que d'autre part, les réponses des six CRSSS participants sont de facture très différente, tant qualitativement que quantitativement.

Il faut ici ouvrir une parenthèse sur la valeur des données colligées. On pourrait difficilement décrire le profil de chacun des CRSSS concernés à partir de cette seule information. Par exemple il est clair que le CRSSS F n'a pas fait parvenir un inventaire détaillé de ses dossiers: il est le seul à ne pas avoir mentionné de dossiers relativement aux thèmes "Plaintes", "Approvisionnement en commun", "Elections et nominations", "Immobilisations et Equipements", "Gestion financière régionalisée", etc. Il serait surprenant que l'ensemble de ces thèmes, ou même un seul d'entre eux ne fasse pas l'objet de son intervention. Les données amassées permettent toutefois de donner des indications pour bâtir des hypothèses qui pourraient être confirmées par des données plus représentatives lors d'une autre enquête. A défaut d'élaborer un portrait de chaque conseil régional, l'analyse tentera de dégager des tendances générales chez les CRSSS concernés.

---

1 Voir Annexe II

Deux cadres d'analyse distincts mais complémentaires sont utilisés pour étudier le contenu du répertoire. Le premier concerne l'importance relative pour les CRSSS de chacun de leurs dossiers tel que demandé dans la grille figurant à l'Annexe I. Le second cadre d'analyse est celui déjà utilisé dans le premier volet de l'étude.[1] Enfin une intégration des deux cadres est effectuée et les principales constatations sont dégagées.

---

1 Voir Evaluation du processus (...), op. cit.

I - IMPORTANCE RELATIVE POUR LES CRSSS DE LEURS DOSSIERS

1.1 VUE D'ENSEMBLE.

A l'intérieur de la grille de recensement[1] des dossiers, chaque conseil régional était invité à indiquer, pour chaque dossier, l'importance relative qu'il lui accordait. Cette importance pouvait être caractérisée par l'un ou l'autre des adjectifs suivants:

- E ssentiel
- I mportant
- S ouhaitable

Des 467 dossiers mentionnés par les six conseils régionaux, 422 (90%) ont été évalués selon les trois degrés suggérés (Figure 1). En considérant uniquement ces 422 dossiers cotés, 224 (53%) sont estimés "Essentiel", 154 (36%) "Important" et 44 (11%) "Souhaitable". Les CRSSS considèrent donc en moyenne la majorité de leurs activités comme essentielles et la presque totalité (90%) comme essentielles ou importantes. Le nombre très faible de dossiers évalués "Souhaitable" apparaît ici comme un indice très révélateur de ce qui soulève le moins d'intérêt pour les conseils régionaux parmi les thèmes retenus.

Il faut cependant se méfier de ces différentes moyennes car elles cachent des écarts importants dans la façon de juger des CRSSS. Tout d'abord la région F n'a classé qu'un seul de ces dossiers "Souhaitable", ce qui représente seulement 3% de l'ensemble de ses dossiers. Il en va de même pour la région E (5%). Par contre, à l'opposé, les régions G et C ont qualifié de "Souhaitable" respectivement 21% et 19/% de leurs dossiers. Il y a donc de grands écarts de part et d'autre de la moyenne (11%). De la même façon du côté des dossiers jugés "Essentiel" la moyenne des six régions (53%) masque le fait que la région D

---

1 Voir l'Annexe 1

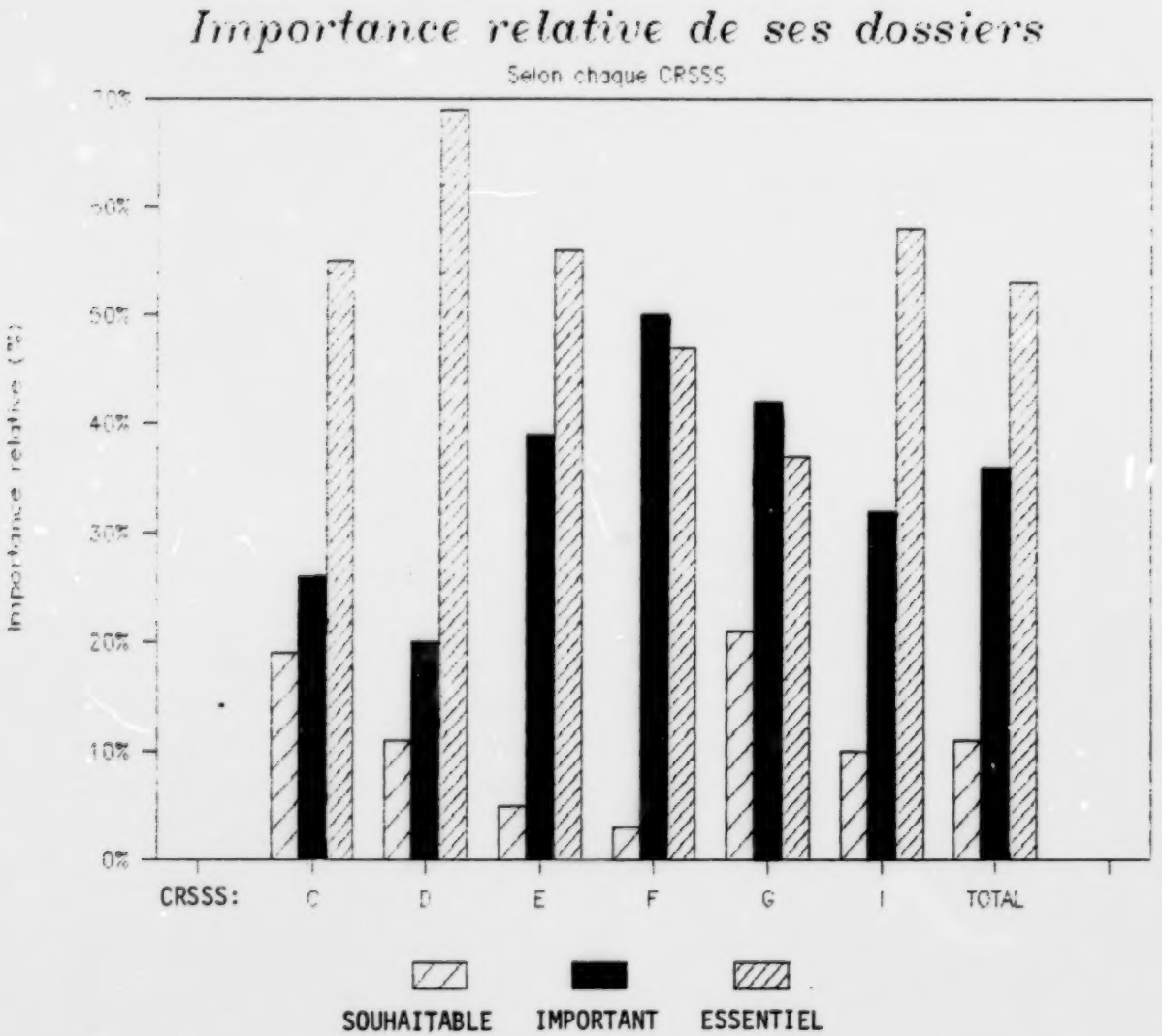

FIGURE 1. HISTOGRAMME MONTRANT L'IMPORTANCE RELATIVE EN POURCENTAGE DES DOSSIERS NOTES POUR CHAQUE CRSSS.

juge près de 70% de ses dossiers "Essentiel" alors qu'à l'autre extrême la région G n'y classe que 37% de ses dossiers.

1.2 L'IMPORTANCE ACCORDÉE SELON LES THÈMES.

Le regroupement de dossiers selon des thèmes spécifiques tel que présenté dans le répertoire offre la possibilité de donner une image assez précise des degrés d'importance accordés par les conseils régionaux pour un sujet particulier. Cette méthode a cependant des limites puisque tous les thèmes n'impliquent pas tous les CRSSS et par le fait même des particularités régionales peuvent se traduire par une "loi" générale. Toutefois, en ayant conscience de ces limites, cette démarche est apparue la plus valable comparativement à d'autres. Elle représente une méthode de synthétisation fertile de l'information.

1.2.1 Les thèmes des dossiers évalués majoritairement "Essentiel".

Huit thèmes ont été retenus pour deux raisons principales: la participation de tous les conseils régionaux ou presque et l'uniformité ou presque dans l'évaluation des dossiers en degré d'importance. Les huit thèmes traités ici sont l'admission des bénéficiaires, l'évaluation des bénéficiaires, la gestion financière, les plaintes, le plan d'organisation, la réadaptation/mésadaptation sociale, la réallocation des ressources et la santé mentale. Bien entendu nous devons tenir compte du fait que plus de la moitié de tous les dossiers du répertoire sont estimés essentiels. Toutefois l'unanimité relative des conseils régionaux à considérer ces dossiers essentiels demeure un fait intéressant.

Admission des bénéficiaires.

Ce thème regroupe plus particulièrement les dossiers ayant trait à l'admission des personnes âgées. Tous les conseil régionaux y ont

rapporté des dossiers. Des quatorze dossiers recensés sous ce thème, sept appartiennent au conseil régional E. En ce qui concerne l'importance accordée, dix dossiers sont évalués essentiels, trois importants et un n'est pas noté. Les dossiers évalués autrement qu'essentiels appartiennent aux conseils régionaux E et G. Tous les CRSSS ont au moins un dossier qu'ils estiment essentiel en rapport avec ce thème.

Évaluation des bénéficiaires.

Cinq dossiers concernant l'évaluation des bénéficiaires en milieu de soins et services prolongés ont été cités par quatre des six conseils régionaux. Les CRSSS C et I n'ont pas énumérés d'activités sur le sujet. Tous les dossiers ont été évalués essentiels.

Gestion financière régionalisée.

La gestion financière régionalisée, c'est la participation accrue des CRSSS au processus de décision budgétaire. Seul le conseil régional F ne décrit aucune activité relative à la gestion financière. Au total quinze dossiers sont recencés et de ce nombre onze sont estimés essentiels et quatre importants. Ainsi on peut observer une forte tendance des CRSSS à évaluer ce type de dossier comme essentiel. En fait, seul le conseil régional C qui rend compte d'un seul dossier le considère important. Les quatre autres CRSSS possèdent au moins un dossier évalué essentiel.

Plaintes.

Les CRSSS sont chargés de recevoir et entendre les plaintes des personnes auxquelles un établissement n'a pas fourni les services auxquels elles ont droit. Le conseil régional F est seul à ne pas mentionner d'activités sur le traitement des plaintes. Tous les autres CRSSS possèdent chacun un dossier sur le sujet. Les cinq dossiers sont unanimement évalués essentiels.

Plan d'organisation.

Seul le conseil régional I n'énumère pas d'activités relatives à l'approbation des plans d'effectifs médicaux des centres hospitaliers. Les

cinq autres CRSSS rapportent un dossier chacun sur ce sujet et ils sont tous considérés essentiels.

Réadaptation/Inésadaptation sociale.

Le champ de la réadaptation se subdivise en trois dans le répertoire: alcoolisme et toxicomanie, mésadaptation sociale et personnes handicapées. Le sous-thème réadaptation/mésadaptation sociale regroupe vingt-cinq dossiers répartis entre tous les CRSSS. Dix-huit de ces dossiers sont jugés essentiels par cinq des six CRSSS. Seul le CRSSS F juge important son dossier relatif à ce thème.

Réallocation des ressources (CLSC - DSC - CSS).

Il s'agit de la réallocation des ressources entre établissements. Cinq des six CRSSS ont relevé au moins un dossier relativement à ce thème. Sur huit dossiers, six sont jugés essentiels par quatre des CRSSS.

Santé mentale.

Tous les CRSSS sans exception ont un dossier relativement à ce thème. Partout il est jugé essentiel. Seules les régions G et C ont deux dossiers relativement à ce thème; pour chaque CRSSS l'un est jugé essentiel, l'autre important.

1.2.2 Les thèmes des dossiers évalués "Souhaitable".

Le faible nombre de dossiers évalués souhaitables valide d'autant plus leur degré d'intérêt pour la recherche. De façon générale les six conseils régionaux jugent souhaitables des thèmes différents indiquant par là des préoccupations régionales différentes. Il faut également rappeler qu'à l'intérieur d'un même thème un CRSSS peut avoir jugé ses dossiers différemment. Certains thèmes méritent cependant d'être mis en relief.

Condition féminine

Tous les CRSSS possèdent un dossier sur ce thème. Des huit dossiers qu'on y retrouve, quatre sont considérés importants, trois souhaitables et un seul essentiel (région F). De façon générale ce thème n'est pas essentiel pour les conseils régionaux, contrairement à 53% de l'ensemble des dossiers qu'ils jugent comme tels.

Formation - perfectionnement

Tous les conseils ont également au moins un dossier sur ce thème. Trois de ces CRSSS considèrent quatre de leur quatorze dossiers souhaitables. De façon générale, pour les dossiers notés, ce thème n'est pas essentiel puisque 71% des 21 dossiers qui le composent sont jugés souhaitables ou importants, ce qui est de beaucoup supérieur à la moyenne générale (47%). Des nuances régionales doivent tout de même être soulignées. Par exemple la région D possède seulement un dossier relativement à ce thème et l'a jugé essentiel. Il faut donc être prudent quant au niveau de généralisation.

Information générale

Les dossiers jugés souhaitables sont surtout l'affaire d'un seul CRSSS (G). Cependant les trois CRSSS ayant abordé ce thème ont jugé souhaitables ou importants 86% des dossiers (13/15), ne jugeant essentiel que deux dossiers. A retenir donc, la dimension non-essentielle de ce thème pour les trois conseils concernés.

Relance énonomique

Quatre conseils régionaux énumèrent huit dossiers relatifs à la relance économique. Quatre dossiers ont été évalués souhaitables, un important, un essentiel (région F) et deux n'ont pas été notés. Trois des quatres dossiers évalués souhaitables appartiennent au CRSSS D.

Relations avec les citoyens

Ce thème est abordé par seulement deux CRSSS (D,E) possédant chacun deux dossiers. Trois des quatres dossiers sont jugés souhaitables, un important, aucun essentiel.

Cette revue des thèmes jugés souhaitables de façon plus accentuée permet de dégager une hypothèse intéressante: les CRSSS concernés jugent souhaitables, par opposition à importantes ou essentielles, des activités par rapport auxquelles ils ont souvent un rôle d'animateur à jouer, soit auprès de la population (condition féminine, relance économique, relations avec les citoyens, information générale), soit auprès de groupes d'employés du réseau (formation - perfectionnement, formation des ambulanciers, etc.).

1.3 SYNTHÈSE.

De l'ensemble des dossiers du répertoire, la majorité de ceux qui ont été notés sont jugés essentiels, soit 224 dossiers sur 422 (53%). Par contre très peu de dossiers ont été jugés souhaitables (44 ou 11%) c'est-à-dire secondaire. Huit thèmes du répertoire sont jugés comme plus essentiels que les autres compte tenu de l'adhésion de presque tous les CRSSS à ces thèmes et du pourcentage très élevé de dossiers essentiels qu'ils contiennent. Ce sont:

. Admission des bénéficiaires.
. Evaluation des bénéficiaires.
. Gestion financière régionalisée.
. Plaintes.
. Plan d'organisation.
. Réadaptation / Mésadaptation sociale.
. Réallocation des ressources (DSC - CSS - CLSC).
. Santé mentale.

Ces grandes "priorités communes" des CRSSS ayant répondu ont certaines caractéristiques intéressantes. Tout d'abord plusieurs sont la réponse concrète à un mandat contenu dans un ou plusieurs articles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. C'est le cas des cinq premiers thèmes. Deux de ceux-ci ont fait en plus l'objet de décrets précis en 1984 (Admission et évaluation des bénéficiaires). Les trois derniers thèmes se rattachent directement au contenu d'un arrêté en conseil très important dans l'évolution du processus de décentralisation administrative: l'arrêté en conseil 3179-79 du 29 novembre 1979. Cet arrêté est encore aujourd'hui l'un des seuls à avoir confié d'importants pouvoirs aux CRSSS dans cinq secteurs d'activités: la santé mentale, la réadaptation, les services relevant des CLSC, les services à domicile et le transport des malades et blessés.[1]

Ces huit thèmes peuvent être rattachés à certaines des fonctions principales que le législateur a confiées aux conseils régionaux. En effet la Loi sur les services de santé et les services sociaux indique que les CRSSS ont pour fonctions principales, entre autres:

> "18 c) de recevoir et entendre les plaintes des personnes auxquelles un établissement situé dans la région pour laquelle le conseil régional est institué n'a pas fourni les services de santé et les services sociaux que la présente loi leur donne droit de recevoir, et de faire à l'établissement en cause et au ministre les recommandations qu'il juge appropriées à ce sujet;
>
> 18 d) de conseiller et assister les établissements dans l'élaboration de leurs programmes de développement et de fonctionnement des services de santé et des services sociaux et d'assumer les fonctions que le ministre lui confie pour l'exécution de tels programmes;
>
> 18.1 lorsqu'un conseil régional est désigné à cette fin par règlement, les centres hospitaliers et centres d'accueil de sa région doivent lui soumettre, pour approbation, leurs critères d'admission et leurs politiques de transfert des bénéficiaires dans les cas et aux conditions déterminés par règlement."[2]

---

1 Pour plus de détails voir le répertoire à l'un ou l'autre de ces thèmes. Voir également Evaluation du processus de décentralisation administrative (...), pp. 62-65.

2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Éditeur officiel du Québec., 1981.

Par ailleurs, les thèmes du groupe le moins important, dit "Souhaitable" sont au nombre de 20. Il arrive souvent que seulement quelques-uns des dossiers du thème soient jugés souhaitables par quelques-uns des CRSSS ayant abordé ce thème: la prudence s'impose avant de généraliser une situation qui n'est souvent que le reflet des préoccupations d'un seul conseil régional. Néanmoins certains thèmes ressortent plus particulièrement. Il s'agit de:

. Condition féminine.
. Formation / perfectionnement.
. Information générale.
. Relance économique.
. Relations avec les citoyens.

Les conseils régionaux concernés considèrent plusieurs des activités reliées à ces thèmes comme moins prioritaires, lorsque confrontées avec l'ensemble de leurs activités. Le rôle d'animateur du milieu rattaché à la plupart de ces activités est donc moins valorisé de façon générale par ces six conseils régionaux malgré le fait que la Loi sur les services de santé et les services sociaux leur donne pour fonctions principales, entre autres:

> "de susciter la participation de la population à la définition de ses propres besoins en matière de services de santé et de services sociaux (...) d'assurer des communications soutenues entre le public, le Ministère et ces établissements;"[1]

Le peu d'intérêt démontré par les conseils régionaux concernés pour ces fonctions peut être vu comme conforme à l'intérêt du Ministère qui, depuis 14 ans, leur a confié très peu de mandats en rapport avec ces fonctions. Il ne semble pas non plus, à la lumière des informations transmises, que les CRSSS aient d'eux-mêmes initié les interventions originales par rapport au rôle d'animateur que suggère ce passage de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

---

1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi (...), 1981, article 18a, b.

II - IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS SELON LEUR NIVEAU DE CONTRÔLE ET LEUR TYPE DE POUVOIR

2.1 PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE.[1]

Le second cadre d'analyse des données du répertoire s'inspire en partie de travaux de M. Vincent Lemieux, politologue de l'Uni- versité Laval. Celui-ci proposait dans un article[2] une échelle permettant d'évaluer le degré de centralisation ou de décentralisation d'un organisme public ou privé. Pour Lemieux, la centralisation sera d'autant plus grande que le palier central (le M.S.S.S.) conservera les fonctions, pouvoirs et responsabilités les plus déterminants en termes de contrôle sur les différentes composantes du réseau de la santé et des services sociaux, alors qu'inversement la décentralisation sera d'autant plus grande lorsque certains de ces pouvoirs, fonctions et responsabilités seront entre les mains d'acteurs moins centraux, par exemple les conseils régionaux.

Pour établir de façon plus précise le degré de décentralisation d'un organisme. Lemieux suppose un certain ordre logique dans l'importance relative des mandats. Certains sont plus déterminants que d'autres parce qu'ils leur sont logiquement antécédents. L'ordre qu'il propose, et dont le présent cadre d'analyse s'inspire largement, va des mandats, fonctions, les moins déterminants (niveau 1) vers les plus déterminants (niveau 5) (Figure 2).

Le premier niveau correspond aux mandats concernant l'information circulante non finalisante, celle-ci se définissant comme l'ensemble des ressources informationnelles autres que celles qui définissent explicitement les orientations et la nature même du réseau de la santé et des

---

1 La présente section reprend de larges extraits de Evaluation du processus de décentralisation (...), op. cit., pp 24-30

2 LEMIEUX V., TURGEON J., "La décentralisation: une analyse structurale", in Revue canadienne de science politique, décembre 1980, XIII(4), pp 691-710.

FIGURE 2 : GRILLE D'ANALYSE MONTRANT L'IMPORTANCE RELATIVE DES MANDATS ET POUVOIRS POUVANT ÊTRE CONFIÉS À UN ORGANISME DÉCENTRALISÉ.

PEU → IMPORTANCE DES POUVOIRS → BEAUCOUP

PEU ↓ IMPORTANCE DES DOSSIERS ↓ BEAUCOUP

DOSSIERS, ACTIVITÉS CONCERNANT:	TYPES DE POUVOIRS		
	PRESSION	GESTION	COMMANDEMENT
NIVEAUX			
1 L'information circulante non-finalisante (ressources informationnelles qui ne définissent pas les orientations et la nature des Affaires sociales.			
2 Les ressources humaines et matérielles des établissements, leur clientèle, programmes et services.			
3 Détermination et/ou répartition des ressources monétaires (budgétaires).			
4 La création, la fusion, l'abolition des établissements.			
5 L'information structurante (définition des objectifs, imposition des finalités vers lesquelles les autres moyens devront être mobilisés).			

services sociaux (susciter la participation, assurer des communications, concevoir des systèmes d'information, etc.). Le second niveau correspond aux activités relatives aux ressources humaines, non dirigeantes et dirigeantes, et aux ressources matérielles non monétaires. Ces ressources sont souvent indissociables dans la pratique puisqu'elles forment, entre autres, les services socio-sanitaires sur lesquels les conseils régionaux auront plus ou moins de "contrôle" selon la nature du mandat qui leur sera confié par le Ministère ou le Gouvernement du Québec. A ce niveau, les CRSSS ont seulement un pouvoir de dépenser (ou de contrôle des dépenses) des budgets définis par le M.S.S.S.: ils ne possèdent pas de pouvoirs ou responsabilités sur la répartition des budgets, encore moins sur leur détermination. Le troisième niveau représente justement celui des activités rattachées à la détermination des budgets, à leur répartition. Le quatrième concerne plus particulièrement les activités relatives à l'existence même des établissements: abolition, fusion, création. Quant au cinquième niveau, il concerne ce que Lemieux appelle l'information structurante: celle qui définit explicitement les orientations et la nature même du réseau de la santé et des services sociaux ou de l'une de ses composantes. Les mandats rattachés à ce cinquième niveau concernent la définition des objectifs, l'élaboration de politiques, l'édiction de normes ou de règlements pouvant contraindre d'autres acteurs (en l'occurence les établissements socio-sanitaires). En contrôlant cette information structurante, ou finalisante, on contrôle ce qui doit être, les performances qui peuvent être exigées d'un acteur.[1]

Cependant, certains mandats ne peuvent être identifiés à un seul de ces niveaux. Il s'agit de ceux reliés à des activités d'évaluation. L'importance relative de ce type d'activité est étroitement liée à l'objet d'évaluation. En fait il est postulé que c'est ce dernier qui détermine à quel niveau de la grille d'analyse se situe cette évaluation. Cette grille à cinq niveaux devrait permettre de caractériser l'importance relative des dossiers et des activités rapportés par les CRSSS.

---

1 LEMIEUX V., op. cit, p. 694.

Par ailleurs une dimension supplémentaire d'analyse a été intégrée à chacun des cinq niveaux de cet ordre logique soit celle du type de pouvoir exercé par rapport à un dossier. Celle-ci consiste à caractériser les pouvoirs que disent exercer les conseils régionaux en trois catégories, soit des pouvoirs de "pression", de "gestion" et enfin de "commandement" (tableau 1).

Les pouvoirs de "pression" sont ceux qui situent les conseils régionaux dans un rôle de conseiller face au MAS, aux établissements ou à la population. Quelques exemples: adresser ses recommandations, collaborer, promouvoir, proposer, recommander, susciter la participation, etc. Les pouvoirs de "gestion" impliquent généralement un pouvoir administratif: pouvoirs de coordination, de concertation, d'organisation, etc. où les conseils régionaux n'ont aucun pouvoir de contrainte sur les établissements. Enfin les pouvoirs de "commandement" impliquent un pouvoir exécutif pour le CRSSS, un pouvoir de contrainte sur les établissements ou le milieu. Qu'il s'agisse de penser à des activités du répertoire comme "autoriser", "contrôler", "exproprier", "fixer" (des règlements) etc. En fait l'on peut considérer "pression" et "commandement" comme les deux extrémités d'un continuum sur lequel se situeraient au milieu les pouvoirs de "gestion".

2.2 THÈMES ET DOSSIERS ANALYSÉS: VUE D'ENSEMBLE.

Dans la section I, 422 des 467 dossiers ont été étudiés. La présente section, bien que portant sur les mêmes dossiers, comporte certaines modifications par rapport à la section précédente. Des 467 dossiers du répertoire:

467

- tous ceux du thème "Commissions administratives" seront traités dans une sous-section subséquente (3.2); -13
- deux des huit dossiers du thème "Condition féminine" ne peuvent être classés faute de renseignements suffisants; - 2

TABLEAU 1. EXEMPLES D'ACTIVITÉS DE PRESSION, DE GESTION ET DE COMMANDEMENT.

PRESSION	GESTION	COMMANDEMENT
Adresser ses recommandations	Acheter et revendre	Approuver
Assister	Administrer	Autoriser
Collaborer	Assurer des communications	Concevoir des normes, des politiques
Conseiller	Assurer la complémentarité	Conclure des contrats où les établissements
Eclairer le Ministre	Assurer la coordination	s'engagent à atteindre les buts fixés
Etre consulté	Assurer les liens de complémentarité	Contrôler
Promouvoir	Constituer le dossier	Convocation et procédure des élections
Proposer	Dépositaire des contrats de services	Créer une banque de personnel
Recommander	Evaluer	Déterminer les objectifs et priorités régionales
Susciter la participation	Faire rapport de son activité	Edicter des règlements
	Fournir	Elaborer une politique
	Identifier les besoins	Etablir une programmation
	Implanter	Exproprier
	Inventorier	Mettre en tutelle
	Mettre sur pied	Permettre
	Mettre à la disposition	Prendre en charge la création
	Organiser	Prescrire
	Pourvoir à l'organisation	Procède à la nomination
	Préciser	Réglementer l'activité
	Recevoir et entendre les plaintes	Répartir les enveloppes
	Requérir les expropriations	
	S'assurer du bon fonctionnement	
	Surveiller	
	Transmettre	
	Voir à ce que soit assuré	

. 30 dossiers, répartis sur 13 thèmes, ont dû être scindés en deux compte tenu de la nature différente des activités qu'ils contiennent. +30

L'analyse portera donc sur 482 dossiers répartis sur 57 thèmes.[1] Les dossiers sont classés selon la nature de leurs activités. Deux règles ont été suivies pour ce classement:

- Un dossier comprenant plusieurs activités caractérisées par des pouvoirs différents mais rattachées à un même niveau est classé selon le type de pouvoir le plus important qui est signalé;
- Un dossier comprenant plusieurs activités réparties sur différents niveaux (1 à 5) est subdivisé en autant de dossiers qu'il y a de niveaux concernés (c'est le cas des 30 dossiers mentionnés précédemment).

Ces différents dossiers peuvent être classés à l'intérieur de la grille d'analyse (tableau 2).[2] Le tableau indique que l'activité des conseils régionaux, telle qu'ils la décrivent eux-mêmes, se concentre au second niveau de la grille, celui concernant les ressources humaines et matérielles des établissements, leur clientèle, programmes et services.

En effet 56% de l'ensemble des dossiers s'y retrouvent. Ces dossiers se retrouvent dans 43 des 57 thèmes retenus. De plus la grande majorité de ces dossiers, soit 78% (209/269) sont caractérisés par des pouvoirs de gestion.

Le tableau révèle aussi que pour l'ensemble des niveaux ce sont les dossiers concernant des pouvoirs de gestion qui sont largement majori-

---

1 La répartition des thèmes et dossiers par niveau apparaît à l'annexe III.

2 L'on retrouve à l'annexe IV la répartition des thèmes et dossiers par niveau (1 à 5) et par type de pouvoir (pression, gestion, commandement) pour chacun des conseils régionaux.

TABLEAU 2. RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR NIVEAU ET TYPE DE POUVOIR, ENSEMBLE DES CRSSS.

PEU → IMPORTANCE DES POUVOIRS → BEAUCOUP

PEU → IMPORTANCE DES DOSSIERS → BEAUCOUP

DOSSIERS, ACTIVITÉS CONCERNANT:	NOMBRE DE THÈMES ABORDÉS (1)	TYPES DE POUVOIRS							
		PRESSION		GESTION		COMMANDEMENT		TOTAL	
NIVEAUX		NOMBRE DE DOSSIERS	% *	NOMBRE DE DOSSIERS	% *	NOMBRE DE DOSSIERS	% *	NOMBRE DE DOSSIERS	% **
1 L'information circulante non-finalisante (ressources informationnelles qui ne définissent pas les orientations et la nature des Affaires sociales.	21	10	11	77	81	8	8	95	20
2 Les ressources humaines et matérielles des établissements, leur clientèle, programmes et services.	43	11	4	209	78	49	18	269	56
3 Détermination et/ou répartition des ressources monétaires (budgétaires).	15	3	5	26	47	27	48	56	11
4 La création, la fusion, l'abolition des établissements.	5	5	19	19	70	3	11	27	6
5 L'information structurante (définition des objectifs, imposition des finalités vers lesquelles les autres moyens devront être mobilisés).	11	1	3	14	40	20	57	35	7
TOTAL	57	30	6	345	72	107	22	482	100

(1) Un thème peut se retrouver à plus d'un niveau.
* Ces pourcentages s'additionnent à l'horizontale.
** Ces pourcentages s'additionnent à la verticale.

taires, soit 345 sur 482, ou 72%. Suivent les dossiers caractérisés par des pouvoirs de commandement (22%), puis de pression (6%).

Par ailleurs à l'intérieur des niveaux 1 (information circulante), 2 (ressources humaines et matérielles) et 4 (création, fusion, abolition des établissements) les dossiers sont majoritairement décrits par des pouvoirs de gestion alors qu'ils le sont surtout par des pouvoirs de commandement aux niveaux 3 (ressources financières) et 5 (information structurante).

En résumé, pour l'ensemble des six conseils régionaux, les dossiers sont caractérisés surtout par un pouvoir de gestion qui représente plus de 70% de l'ensemble de leur activité. La majorité des dossiers se retrouvent au second niveau de la grille, soit à un niveau relativement peu déterminant en termes de décentralisation. D'ailleurs la somme totale des dossiers des niveaux 1 et 2 représente plus de 75% de l'ensemble des dossiers recensés. Les CRSSS définissent très peu leurs dossiers et partant leurs activités comme étant caractérisés par des pouvoirs de pression (30/482, soit 6%). Enfin malgré un nombre restreint de dossiers aux niveaux 3, 4, 5, les CRSSS y exercent une activité comportant relativement plus de pouvoirs de commandement (50/107, soit 46%).

2.3 SYNTHÈSE.

La grille d'analyse utilisée dans cette section permet de juger le degré de décentralisation d'un organisme public ou privé en supposant un certain ordre logique dans l'importance relative des activités que le niveau central (MSSS) lui a confiées. L'ordre proposé va des dossiers, activités les moins déterminants (niveau 1) vers les plus déterminants (niveau 5). Une dimension supplémentaire a été intégrée à chacun des cinq niveaux: celle du type de pouvoir que disent exercer les CRSSS dans la description de leur activité: pouvoirs de pression, de gestion et de commandement (Figure 2 et Tableau 1).

Après répartition de l'ensemble des dossiers dans la grille ainsi obtenue, l'on constate que la majorité de l'activité des conseils régionaux est concentrée au second niveau (ressources humaines et matérielles des établissements, leur clientèle, programmes et services) et caractérisée par un pouvoir de gestion. Moins de 25% des dossiers recensés ont trait aux niveaux plus déterminants (3, 4 et 5). On note une forte propension des CRSSS répondants à caractériser leurs activités par rapport au niveau 3 (détermination et/ou répartition des ressources monétaires) et au niveau 5 (information structurante) par des pouvoirs de commandement. De plus, de façon générale, les activités décrites ne sont caractérisées par des pouvoirs de pression que dans 6% des cas.

III - IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS SELON LES CRSSS ET LA GRILLE D'ANALYSE

3.1 VUE D'ENSEMBLE.

Le premier chapitre analysait l'importance relative que les CRSSS eux-mêmes accordaient à leurs dossiers selon les adjectifs suivants: Essentiel, Important, Souhaitable. La grille d'analyse du second chapitre permettait de regrouper ces mêmes dossiers de façon à en évaluer le degré de décentralisation, et partant celui des CRSSS eux-mêmes. Le présent chapitre regroupe les différentes informations des chapitres précédents.

En premier lieu l'on peut examiner la répartition par niveau de l'importance relative qu'accordent les CRSSS eux-mêmes à leurs différents dossiers (Figure 3). L'on constate que le pourcentage de dossiers jugés souhaitables décroît du niveau 1 (information circulante) au niveau 5 (information structurante) et que celui des dossiers jugés essentiels augmente de façon importante entre le second et le troisième niveau. Bien que la majorité des dossiers notés se retrouve dans les deux premiers niveaux de la grille d'analyse (334/430, soit 75%), les CRSSS montrent en général un intérêt plus marqué pour les dossiers et activités des trois autres niveaux, soit ceux qui sont jugés comme plus déterminants en termes de décentralisation.

Deuxièmement l'on peut combiner les informations à la fois selon les niveaux de la grille, l'importance relative pour les CRSSS (Essentiel, Important, Souhaitable) et le type de pouvoir (pression, gestion, commandement). Le Tableau 3 et la Figure 4 rappellent l'importance tout d'abord du niveau 2 en termes de nombre de dossiers puis de la gestion comme caractéristique du type de pouvoir le plus répandu. Ces dossiers caractérisés par des pouvoirs de gestion sont les plus nombreux (par rapport à pression ou commandement) pour les niveaux 1, 2 et 4 mais y sont alors notés "Essentiel" moins souvent que les activités de gestion

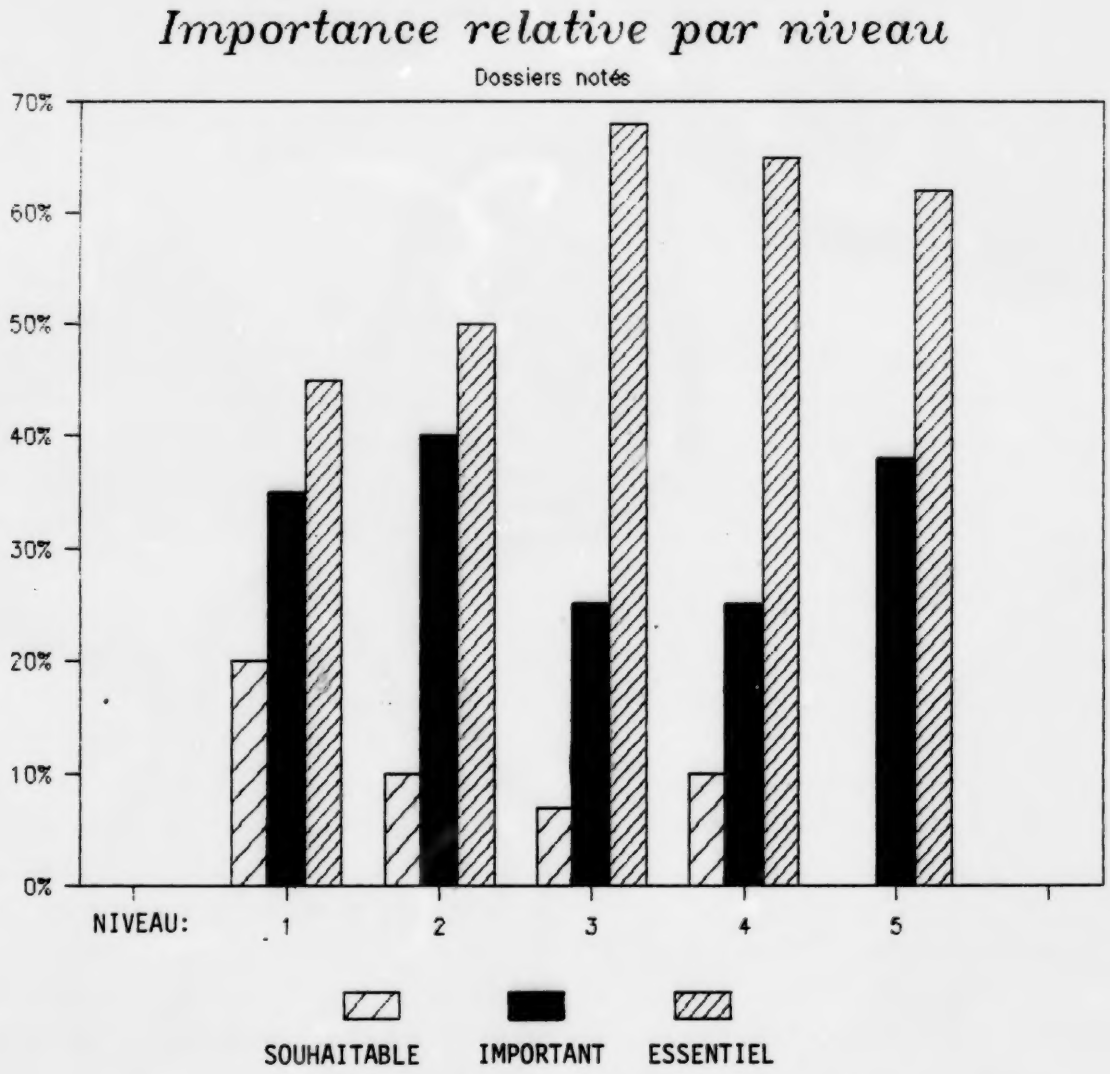

FIGURE 3. HISTOGRAMME DE L'IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS NOTES EN POURCENTAGE, SELON LES NIVEAUX DE LA GRILLE D'ANALYSE.

TABLEAU 3. CROISEMENT ENTRE IMPORTANCE RELATIVE DES DOSSIERS TEL QUE NOTÉS PAR LES CRSSS ET TYPE DE POUVOIRS CARACTÉRISANT CES DOSSIERS, PAR NIVEAU.

IMPORTANCE RELATIVE SELON LES CRSSS	NOMBRE DE DOSSIERS																	
	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	TYPE DE POUVOIR			TYPE DE POUVOIR			TYPE DE POUVOIR			TYPE DE POUVOIR			TYPE DE POUVOIR			TYPE DE POUVOIR		
	P*	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
Essentiel	4	32	2	4	90	31	3	16	16	3	7	3	1	9	11	15	154	63
Important	2	22	4	7	78	16	0	5	8	0	5	0	0	5	7	9	115	35
Souhaitable	2	14	1	0	24	1	0	3	1	1	1	0	0	0	0	3	42	3
Sans notation	2	9	1	0	17	1	0	2	2	1	6	0	0	0	2	3	34	6
TOTAL	10	77	8	11	209	49	3	26	27	5	19	3	1	14	20	30	345	107

P: Pression G: Gestion C: Commandement

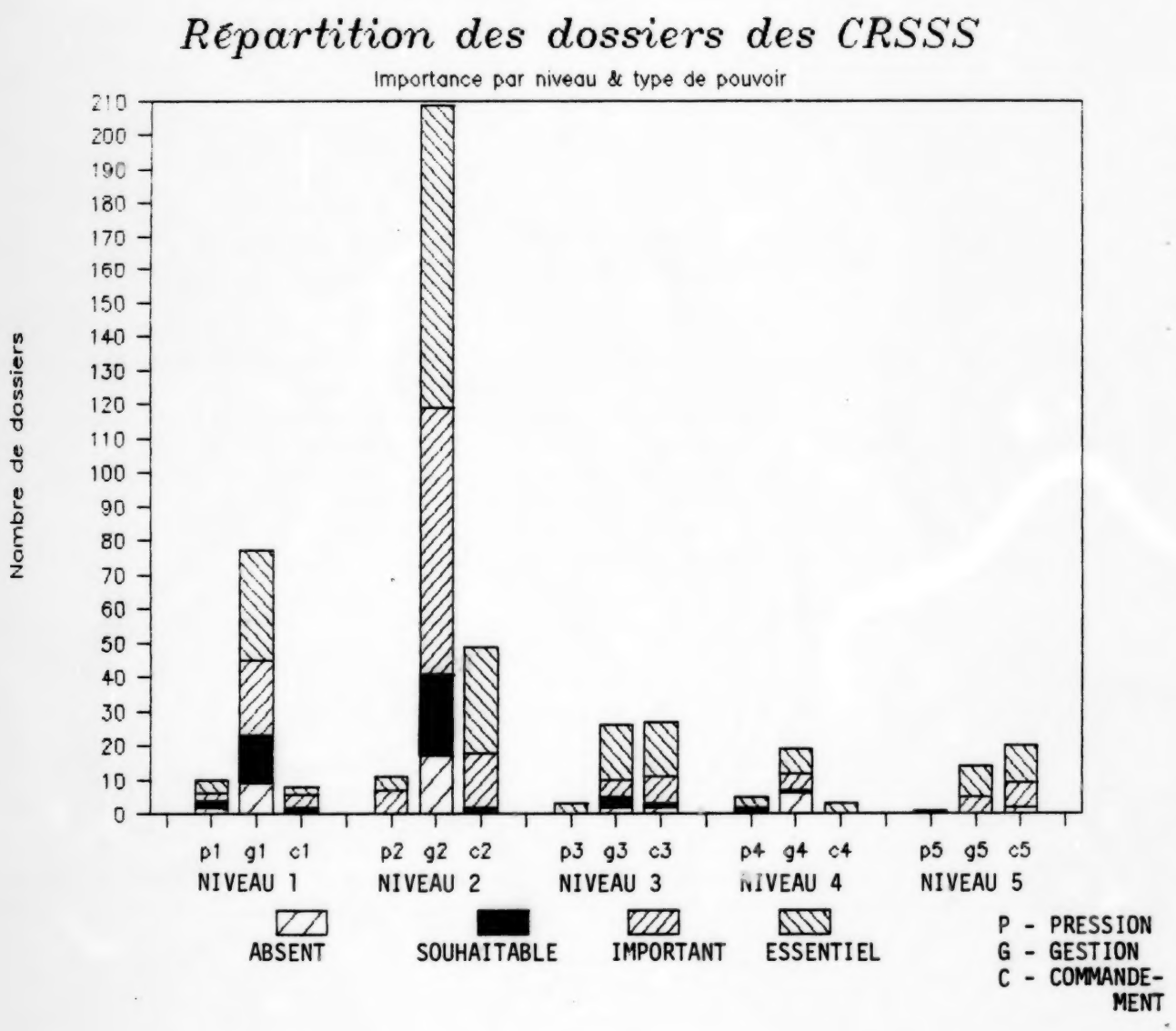

FIGURE 4. HISTOGRAMME DE LA REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS DES CRSSS SELON L'IMPORTANCE RELATIVE QU'ILS LEUR ACCORDENT ET LE TYPE DE POUVOIR, PAR NIVEAU.

des niveaux 3 et 5. En effet pour les premier, second et quatrième niveaux, ces pourcentages (Essentiel/total dossiers notés) sont respectivement 47%, 47% et 58% alors qu'ils sont de 67% et 64% respectivement pour les niveaux 3 et 5. La figure fait voir également l'importance relative des dossiers caracatérisés par des pouvoirs de commandement aux niveaux 3 et 5. Dans l'ensemble les dossiers caractérisés par des pouvoirs de commandement sont jugés essentiels dans une proportion importante sauf au premier niveau de la grille, celui jugé le moins déterminant en termes de décentralisation.

Par ailleurs au premier chapitre un relevé des thèmes des dossiers évalués majoritairement "Essentiel" a été effectué. Les 87 dossiers des huit thèmes retenus alors se retrouvent, par rapport à la moyenne des dossiers, dans une proportion relativement plus importante (35% vs 24%) aux troisième, quatrième et cinquième niveaux de la grille d'analyse. De plus ces dossiers concernent des pouvoirs de commandement dans une proportion plus importante que la moyenne, soit dans 31% des cas contre 22% en moyenne.

Quant aux dossiers jugés souhaitables la grande majorité (35/44, soit 80%) concerne des activités de gestion du premier et second niveau. Il faut remarquer que seulement deux dossiers sont qualifiés de souhaitables aux niveaux trois et quatre, soit "Relance économique" et "Permis d'exploitation". Aucun dossier jugé souhaitable se retrouve au cinquième niveau, celui considéré comme le plus déterminant du point de vue de la décentralisation.

3.2 LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES RÉGIONALES.

Dans le répertoire, 13 dossiers sont inscrits sous le thème "Commission" et les activités s'y rattachant sont nombreuses. Tous ces dossiers sont jugés essentiels (9/14, soit 70%) ou importants (30%) par les quatre conseils régionaux concernés. Toutefois, pour en avoir fait le recensement dans le répertoire, l'on sait que tous les CRSSS possè-

dent au moins une commission administrative régionale. Le Tableau 4 indique sommairement, pour chacune des régions, le nombre de commissions, comités et tables tel qu'il apparaissait dans leur rapport annuel 1983/84. La palme revient sans doute au CRSSS de la région sociosanitaire de l'Estrie qui comptait alors pas moins de 61 commissions, tables ou comités. Par contre il n'y avait qu'une seule commission administrative sur la Côte Nord. Le Tableau 5 donne la liste détaillée des commissions qui peuvent en être d'établissements, de services, de clientèles ou même de problématique. Les commissions d'immobilisations, équipements et location d'espaces sont les plus nombreuses (15), suivi des commissions des achats en groupe ou approvisionnement en commun (11).

Mis à part ces deux types de commissions, il y a très peu d'homogénéité entre les CRSSS quant à la nature de leurs commissions. Par exemple les régions de l'Estrie (05) et de Québec (03) semblent vouloir privilégier une approche par type d'établissements. A l'opposé, la région de Trois-Rivières (04) a mis sur pied des commissions portant sur les services et non par type d'établissements. La plupart des autres régions ont une approche ayant plus d'affinités avec celle de la région de Trois-Rivières qu'avec celle des régions de l'Estrie et de Québec.

Il serait intéressant de pouvoir classer ces différentes commissions dans la grille d'analyse développée au second chapitre. Par exemple les commissions d'achats en groupe ou encore celles relatives aux immobilisations relèvent clairement du second niveau de la grille, celui des ressources humaines et matérielles des établissements. Par contre les commissions sur les CLSC ne peuvent être classées puisque rien indique si on y débat de programmation, de planification stratégique, de budget, etc. La plupart des commissions ne peuvent être classées dans la grille faute d'une information suffisante quant à leurs mandats. Toutefois l'existence même de commissions administratives représente une forme de décentralisation dans la mesure où les établissements ou la population peuvent s'exprimer et être sensibilisés par rapport aux préoccupations de leur conseil régional. Il faut également

TABLEAU 4. NOMBRE DE COMMISSIONS, COMITÉS ET TABLES, PAR CONSEIL RÉGIONAL.

RÉGION	COMMISSIONS	COMITÉS	TABLES	TOTAL
01	4	6	3	13
02	6	3	-	9
03	12	24	3	39
04	8	1	-	9
05	9	52	-	61
06A	12	8	-	20
06B	9	-	-	9
06C	9	2	1	12
07	6	-	-	6
08	3	-	-	3
09	1	-	-	1
TOTAL	79	96	7	182

Source: Rapport annuel 1983/84 de chacun des CRSSS.

TABLEAU 5. LES COMMISSIONS EN 1983/84, PAR RÉGION SOCIO-SANITAIRE

NOM DE LA COMMISSION 1983/84	RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES											
	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	TOTAL
ACHATS EN GROUPE, APPROVISIONNEMENT EN COMMUN	1	-	1	-	1	4	1	1	1	-	1	11
CENTRES D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT, DES SERVICES DISPENSÉS PAR LES CAH	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	3
CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION POUR PERSONNES MÉSADAPTÉES	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
CENTRES HOSPITALIERS	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2
CLSC	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	3
COORDINATION DE LA PLANIFICATION	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CSS	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
HÉBERGEMENT ET SOINS PROLONGÉS	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2
IMMOBILISATIONS, ÉQUIPEMENTS, LOCATION D'ESPACES	1	2	2	-	2	1	2	2	2	1	-	15
MÉSADAPTATION SOCIALE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ORIENTATION	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
PROTECTION ET HÉBERGEMENT PERSONNES ÂGÉES ET AUTRES ADULTES	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
SANTÉ MENTALE ET RÉADAPTATION	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
SERVICES À LA JEUNESSE	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
SERVICES AUX ENFANTS MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
SERVICES AUX HANDICAPÉS MENTAUX	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2
SERVICES AUX PERSONNES DÉFICIENTES MENTALES	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
SERVICES COMMUNAUTAIRES	-	-	-	1	-	1	1	1	1	-	-	5
SERVICES DE DÉFICIENCE MENTALE	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	2
SERVICES DE RÉADAPTATION	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2
SERVICES DE SANTÉ	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE ET SANTÉ MENTALE	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
SERVICES DE MÉSADAPTATION SOCIO-AFFECTIVE	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
SERVICES EN COMMUN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
SERVICES EN SANTÉ MENTALE	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	3
SERVICES GÉRONTO-GÉRIATRIQUES	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
SERVICES HOSPITALIERS	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
SERVICES PSYCHIATRIQUES	-	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-	4
SERVICES SOCIAUX	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
TROISIÈME ÂGE	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	2
TOTAL	4	6	12	8	9	12	9	9	6	3	1	79

SOURCE: Rapport annuel 1983/84 des CRSSS.

rappeler que ces commissions sont consultatives actuellement et que leurs recommandations sont acheminées au conseil d'administration du CRSSS concerné pour approbation.

En résumé, on note tout d'abord l'aspect "Essentiel" des commissions administratives pour les CRSSS ayant répondu. Il faut souligner également la très grande diversité d'une région à l'autre tant dans le nombre de commissions que dans la nature de leurs mandats.

3.3 SYNTHÈSE.

Ce chapitre est lui-même une synthèse des deux précédents. La répartition par niveau de l'importance relative qu'accordent les CRSSS eux-mêmes aux différents dossiers fait ressortir leur intérêt plus marqué pour les dossiers des troisième, quatrième et cinquième niveaux, ceux considérés les plus déterminants en terme de décentralisation. Ces trois niveaux ne représentent cependant que 25% de l'ensemble de leurs dossiers.

Par ailleurs les conseils régionaux jugent plus souvent "Essentiel" des dossiers caractérisés par des pouvoirs de commandement, ce qui n'est pas en contradiction avec les constatations précédentes. En effet les CRSSS concernés ont, en général, jugé relativement plus essentiels des dossiers caractérisés par des pouvoirs de commandement aux troisième (budgets) et cinquième (information structurante) niveaux de la grille. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les thèmes des dossiers évalués majoritairement "Essentiel" (cf. section 1.2.1) dans une proportion relativement plus importante aux trois derniers niveaux de la grille et caractérisés relativement plus souvent par des pouvoirs de commandement.

Le relevé des commissions, comités et tables par région fait ressortir une grande diversité inter-CRSSS, tant par leur nombre que leur orientation. Les commissions administratives régionales sont jugées essen-

tielles (70%) ou importantes (30%) par les CRSSS concernés. Celles-ci représentent le point de jonction entre les préoccupations du CRSSS et celles des établissements de sa région. En ce sens ce sont des instruments privilégiés de décentralisation administrative. Elles sont cependant consultatives, leurs recommandations devant faire l'objet d'une sanction par le conseil d'administration du CRSSS.

CONCLUSION

A défaut de pouvoir dresser un portrait de chacun des CRSSS pour les raisons indiquées en introduction, les données permettent de décrire le CRSSS type. Celui-ci, comme le citoyen moyen, n'existe pas à proprement parler. C'est cependant un concept fort utile. Ce CRSSS type est ici le reflet de la somme des réponses qui ont été acheminées par six CRSSS dans le cadre de cette étude.

Voici donc son portrait: c'est un gestionnaire qui a 15 ans d'expérience. Son travail, à plus de 75%, se situe selon la grille d'analyse utilisée à un niveau peu déterminant en termes de décentralisation administrative. L'intérêt de ce gestionnaire porte cependant davantage sur ce 25% de son travail qui se situe à des niveaux plus déterminants, soit ceux de la détermination ou de la répartition des budgets, de la création, fusion ou abolition d'établissements, de la définition des objectifs, l'imposition des finalités vers lesquelles les autres moyens devront être mobilisés. C'est également un gestionnaire qui défini très peu son travail en termes d'activités de pression (6%) (recommander, suggérer, conseiller, etc) beaucoup en termes d'activités de gestion (72%) et de commandement (22%). Il juge généralement ces activités de commandement plus essentielles que les autres, particulièrement celles des niveaux les plus déterminants en termes de décentralisation.

Les principales préoccupations du CRSSS type pour la période 1983/84/85 étaient:

- l'admission des bénéficiaires
- l'évaluation des bénéficiaires
- la gestion financière
- les plaintes
- les plans d'organisation des CH
- la Réadaptation/Mésadaptation sociale
- la réallocation des ressources (DSC-CSS-CLSC)
- la santé mentale

De façon générale les activités qu'il juge souhaitables, par opposition à importantes ou essentielles concernent davantage son rôle d'animateur du milieu. Le CRSSS type préfère la gestion d'un réseau d'établissements à l'animation de la population régionale. Certains thèmes ressortent plus particulièrement:

- . la condition féminine
- . la formation/perfectionnement
- . l'information générale à la population
- . les relations avec les citoyens

Que font donc les CRSSS? Le répertoire et l'analyse qui en a été faite répondent en faisant ressortir la très grande diversité de l'intervention des conseils régionaux. Les thèmes abordés de même que la diversité des dossiers s'y rattachant indiquent des préoccupations très étendues: de la Loi d'accès à l'information au transport ambulancier en passant par la gestion financière régionalisée, les conseils régionaux sont engagés dans une foule d'activités. Leur action n'est pas spécifique à un secteur (santé mentale, réadaptation, etc.) ou à un type d'intervention (planifier, coordonner, évaluer, etc.).

Le portrait global esquissé démontre la préoccupation des conseils régionaux, de façon générale, pour le rôle de gestionnaire d'un réseau régional d'établissements, rôle qui est en accord avec la nature des nombreux mandats que le Ministère leur a confiés depuis quinze ans.

En fait, il n'y a pas de fil conducteur entre les différentes activités recensées: la stratégie de décentralisation administrative n'est pas planifiée et semble encore en être au stade expérimental et évolutif comme le Ministère la décrivait lui-même en 1977[1].

---

1 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, Décentralisation des activités du MAS, 1977.

Dans un avenir prochain, il y aurait peut être lieu qu'un exercice analogue soit entrepris de façon plus complète. Il serait souhaitable que les conseils régionaux qui n'ont pas jugé bon de répondre ou n'ont pas répondu avec soins à cette recherche menée en collaboration avec leur Conférence participent à l'élaboration d'un véritable répertoire de leurs activités. Un tel répertoire pourrait tout d'abord permettre de découvrir les nuances régionales qui n'ont pu être détectées par la présente analyse faute de données exhaustives. Il pourrait également s'avérer un outil de coordination et de gestion utile d'abord et avant tout pour eux-mêmes et leur Conférence. Il permettrait enfin au Ministère de la Santé et des Services sociaux de connaître précisément les préoccupations de chaque conseil régional, assurant ainsi une plus grande complémentarité dans l'action.

ANNEXES

ANNEXE I

GRILLE DE RECENSEMENT DES PRINCIPAUX DOSSIERS
ACTUELS DU CONSEIL REGIONAL

NATURE DU DOSSIER (titre)	ORIGINE(S)	OBJECTIF(S)	DUREE (1)	COLLABORATIONS NECESSAIRES	IMPORTANCE RELATIVE POUR LE CRSSS (2)
Dossier 1 Dossier 2 " " "					

(1) S'agit-il d'un dossier récurrent (continu)? Sinon date de début et de fin du dossier ponctuel.
(2) (E) Essentiel; (I) Important; (S) Souhaitable.

ANNEXE II

THÈMES DU RÉPERTOIRE

THÈMES	NOMBRE DE CRSSS	NOMBRE DE DOSSIERS
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')	2	4
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES	6	14
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN	5	10
4. BUANDERIE-LITERIE	3	3
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)	3	4
6. CLSC (IMPLANTATION DE)	2	2
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES	2	2
8. COMMISSIONS	4	13
9. CONDITION FÉMININE	6	8
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE	2	2
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS	2	2
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)	1	3
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS	4	6
14. ENTENTES SCOLAIRES	5	5
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES	4	5
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT	6	21
17. GESTION DES DOCUMENTS	4	10
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE	5	15
19. GESTION DES FONDS	2	4
20. GESTION INTERNE	3	13
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS	5	19
22. INFORMATION GÉNÉRALE	3	18
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)	3	3
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)	3	5
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)	5	7
26. LITS (FERMETURE DE)	2	2
27. LOCATION D'ESPACE	4	4
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT	4	4
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ	1	1

THÈMES DU RÉPERTOIRE (Suite et fin)

THÈMES	NOMBRE DE CRSSS	NOMBRE DE DOSSIERS
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES	4	6
31. PAVILLONS	3	6
32. PERMIS D'EXPLOITATION	2	7
33. PERSONNES ÂGÉES (SERVICES AUX)	4	14
34. PLAINTES	5	5
35. PLAN D'ORGANISATION	5	5
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)	2	2
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS	2	2
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)	3	8
39. RÉADAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)	5	24
40. RÉADAPTATION (MÉSADAPTATION SOCIALE)	6	25
41. RÉADAPTATION (PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)	6	34
42. RÉALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)	5	8
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MÉDICAUX	3	3
44. RÈGLEMENTATION LOI 27 (1981)	3	4
45. RELANCE ÉCONOMIQUE (PROGRAMME DE)	4	8
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMÉLIORATION DES)	2	4
47. RESSOURCES ALTERNATIVES	4	8
48. RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (DEMANDE DE)	2	3
49. SANTÉ COMMUNAUTAIRE	4	22
50. SANTÉ MENTALE	6	8
51. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION	2	4
52. SERVICES À DOMICILE	6	10
53. SURPLUS D'ÉQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)	1	1
54. SYSTÈME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS	3	10
55. SYSTÈME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNÉES SUR LA POPULATION ET LE RÉSEAU	3	11
56. SYSTÈME D'INFORMATION - INFORMATIQUE	3	5
57. TRANSPORT AMBULANCIER	4	8
58. DOSSIERS SPÉCIAUX	1	3
TOTAL	—	467

Source: Que font donc les CRSSS? Répertoire de l'activité des CRSSS, MSSS, Décembre 1985.

NOMBRE DE THÈMES ET DE DOSSIERS SELON CHAQUE CONSEIL RÉGIONAL

CRSSS	NOMBRE DE THÈMES ABORDÉS (MAXIMUM DE 58)	NOMBRE DE DOSSIERS	%
C	22	28	6
D	39	55	12
E	51	193	41
F	24	36	8
G	35	91	20
I	32	64	13
TOTAL	——	467	100

Source: Que font donc les CRSSS? Répertoire de l'activité des CRSSS, MSSS, décembre 1985.

ANNEXE III

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 1

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
ACCÈS À L'INFORMATION	E G	1 2 1	4/4		. Constitution d'un fichier; . Etablir des règles d'accessibilité au dossier.
COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES	G	1	1/2		. Concevoir un programme d'information; . Diffusion d'un programme d'information.
CONDITION FÉMININE	G	1	1/6		. Réaliser un dépliant.
GESTION LES DOCUMENTS	D E G I	1 2 1 5 1	10/10		. Accès à l'information; . Loi des archives.
GESTION DES FONDS	D	1	1/4		. Inventaire des ressources; . Traitement des données; . Accessibilité des données.
GESTION INTERNE	G	1	1/13		. Codification des procès-verbaux.
IMMOBILISATION ET ÉQUIPEMENTS	G	1 1	2/23		. Inventaire des équipements; . Développement d'un système d'information; . Détermination des paramètres.
INFORMATION GÉNÉRALE	E G I	3 8 1 5 1	18/18		. Elaborer des dépliants; . Revue de presse; . Fournir de l'information; . Etc, etc.
ORGANISMES BÉNÉVOLES	E G	1 1 1	3/6		. Elaborer une typologie; . Faire une revue de littérature; . Concevoir un programme d'information.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 1 (suite)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
PLAINTES	C 1 D 1 E 1 G 1 I 1		5/5		. Traitement des plaintes; . Préparation des dossiers.
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS	D 1 E 1		2/2		. Publication.
RÉADAPTATION/ALCOOLISME ET TOXICOMANIE	E 2		2/24		. Sensibilisation et information des organismes.
RÉADAPTATION/INÉSADAPTATION SOCIALE	E 1		1/25		. Diffusion de rapports et de travaux.
RÉADAPTATION/PERSONNES HANDICAPEES	I 1		1/35		. Dispenser de l'information.
RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MÉDICAUX	E 1 F 1 I 1		3/3		. Promotion; . Animation.
RELATIONS AVEC LES CITOYENS	D 2 E 2		4/4		. Prix de reconnaissance; . Document de consultation.
SANTÉ COMMUNAUTAIRE	E 3 I 3		6/22		. Diffusion de documents.
SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION	D 2 E 2		4/4		
SERVICES À DOMICILE	D 1 E 1		2/14		. Promotion du bénévolat.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 1 (suite et fin)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P	POUVOIR G	POUVOIR C	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
		Nb de dossiers					
SYSTÈME D'INFORMATION: CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS	D		1		10/12		. Définir les systèmes d'information nécessaires;
	E	1	4	1			. Elaboration d'un plan de gestion informatisée.
	G		3				
SYSTÈME D'INFORMATION: CUEILLETTE DES DONNEES	C		1		11/11		. Implanter des systèmes de données;
	E		5				. Collecte des données;
	G		5				. Exploitation et mise à jour du système.
DOSSIERS SPÉCIAUX	D		3		3/3		
TOTAL		10	77	8			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES				12/16	
	C	1			. Coordonner l'implantation;
	D	1			. Assurer la coordination;
	E	6			. Evaluer les besoins de la clientèle.
	F	1			
	G	2 1			
APPROVISIONNEMENT EN COMMUN				10/10	
	C	2			. Négocier les coûts;
	D	1			. Animation des tables;
	E	3			. Etudes de projets;
	G	2			. Analyse des soumissions.
	I	1 1			
BUANDERIE-LITERIE				3/3	
	D	1			. Evaluation des services;
	E	1			. Approuver les contrats.
	G	1			
CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)				3/4	
	C	1			. Concertation avec les CLSC;
	F	2			. Evaluation des besoins;
					. Coordination des services.
CLSC (IMPLANTATION DES)				2/2	
	D	1			. Formation du comité aviseur;
	I	1			. Recrutement du d.g.
COMITÉ DES BÉNÉFICIAIRES				1/2	
	E	1			. Evaluation du programme d'appui.
CONDITION FÉMININE				5/6	
	E	1			. Analyse;
	F	1			. Support aux groupes;
	G	1			. Recherche et études.
	I	2			
CONSERVATION DE L'ÉNERGIE				2/2	
	D	1			. Evaluation des systèmes énergétiques;
	I	1			. Sensibilisation des établissements.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2 (suite)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS				2/2	
	E	1			. Tenue des fichiers;
	G	1			. Enregistrer des contrats.
DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION)				3/3	
	E	3			. Participer à la sélection;
					. Recommander une liste de candidats.
ELECTIONS ET NOMINATIONS				6/6	
	C	1			. Elaboration de critères;
	D	2			. Supervision;
	E	2			. Nominations.
	I	1			
ENTENTES SCOLAIRES				5/5	
	D	1			. Coordination;
	E	1			. Participation à des réunions;
	F	1			. Fournir des statistiques.
	G	1			
	I	1			
ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES				5/5	
	D	1			. Coordination;
	E	2			. Implantation du système CTMSP.
	F	1			
	G	1			
FORMATION ET PERFECTIONNEMENT				21/21	
	C	1			. Diagnostic des besoins;
	D	1			. Coordination des activités sur le territoire;
	E	4			
	F	6 2			. Mise en oeuvre de programmes.
	G	4 1			
	I	2			
GESTION INTERNE				11/13	
	E	4			. Organisation des ressources matérielles et financières;
	G	4 2			
	I	1			. Elaboration et information d'un système d'appréciation du rendement du personnel.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

CRSSS C (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1 P G C	NIVEAU 2 P G C	NIVEAU 3 P G C	NIVEAU 4 P G C	NIVEAU 5 P G C	TOTAL P G C
32. PERMIS D'EXPLOITATION						
33. PERSONNES AGÉES (SERVICES AUX)						
34. PLAINTES	1					
35. PLAN D'ORGANISATION		1				
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)						
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS						
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)						
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)						
40. READAPTATION (RESADAPTATION SOCIALE)		1				
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)		1				
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)						
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MÉDICAUX						
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)						
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)		1				
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMÉLIORATION DES)						
47. RESSOURCES ALTERNATIVES		1				
48. RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (UTILISATION DE)						
49. SANTÉ COMMUNAUTAIRE		4 1				
50. SANTÉ MENTALE		1				
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION						
52. SERVICES A DOMICILE		1	1			
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)						
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS	1					
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNÉES SUR LA POPULATION ET LE RESEAU						
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE		1				
57. TRANSPORT AMBULANCIER		1	1			
58. DOSSIERS SPECIAUX						
TOTAL	0 2 0	0 18 4	0 2 3	0 0 1	0 0 1	0 22 9

CRSSS D

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1 P G C	NIVEAU 2 P G C	NIVEAU 3 P G C	NIVEAU 4 P G C	NIVEAU 5 P G C	TOTAL P G C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')						
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES		1				
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN		1				
4. BUANDERIE-LITERIE		1				
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)						
6. CLSC (IMPLANTATION DE)		1				
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES						
8. COMMISSIONS						
9. CONDITION FÉMININE		1				
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE						
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS						
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)		2				
13. ELECTIONS ET NOMINATIONS		1				
14. ENTENTES SCOLAIRES		1				
15. EVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES		1				
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT						
17. GESTION DES DOCUMENTS	1		4 1			
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE						
19. GESTION DES FONDS	1					
20. GESTION INTERNE		1	1			
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS						
22. INFORMATION GÉNÉRALE						
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)		1	1			
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)		1				
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)						
26. LITS (FERMETURE DE)						
27. LOCATION D'ESPACE						
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT						
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ						
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES		1				
31. PAVILLONS						

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2 (suite)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS			12/23		
	C	1			. Donner son avis sur les besoins.
	D	1			
	E	1 2			
	G	1 3 1			
	I	2			
JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)			3/3		
	E	1			. Evaluation de l'impact de la loi des jeunes contrevenants;
	F	1			. Implanter différents programmes en concertation avec les établissements.
	I	1			
JEUNESSE (SERVICES À LA)			5/5		
	E	1			
	G	3			
	I	1			
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE			6/7		
	E	3			. Etude de performance;
	F	1			. Visite des labos.
	G	1			
	I	1			
LITS (FERMETURE DE)			1/3		
	D	1			. Dresser des inventaires.
LOCATION D'ESPACE			3/7		
	C	1			. Réception des projets de développement;
	D	1			. Analyse des projets;
	I	1			. Gérer les baux;
					. Planifier les activités.
MÉDECINS EN CAH			4/4		
	D	1			. Etablir le bilan;
	E	1			. Suivre le dossier;
	F	1			. Conseiller les établissements.
	I	1			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2 (suite)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P	POUVOIR G	POUVOIR C	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
		Nb de dossiers					
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ	F		1		1/1		. Planification et coordination.
ORGANISMES BÉNÉVOLES	G		1		1/6		. Concevoir un programme.
PAVILLONS	D	1			6/7		. Analyser les besoins;
	E		3	1			. Superviser les projets.
	I		1				
PERSONNES ÂGÉES	E	1	1	1	5/15		. Planifier la distribution des services.
	G	1	1				
PLAN D'ORGANISATION - EFFECTIFS MÉDICAUX	C			1	5/5		. Accepter les plans d'organisation;
	D			1			. Valider les listes d'effectifs;
	E			1			. Recruter des médecins.
	F			1			
	G			1			
RADIOLOGIE (SERVICES DE)	E	1	1		2/2		. Faire un bilan des activités.
RATIONALISATION (PROJET DE) (1)	D		1		4/8		. Élaborer des projets;
	E		2	1			. Autoriser des contrats de services.
RÉADAPTATION - ALCOOLISME ET TOXICOMANIE	D			1	22/24		. Programmation;
	E		8	6			. Élaborer un programme;
	F		1				. Faire un état de situation.
	G			1			
	I		5				
RÉADAPTATION - MÉSADAPTATION SOCIALE	C		1		16/25		. Coordination des systèmes d'admission.
	D			1			
	E	2	9	1			
	F		1				
	I		1				

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème
(1) Un des 8 est inclassable

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2 (suite)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P	POUVOIR G	POUVOIR C	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
		Nb de dossiers					
RÉADAPTATION - PERSONNES HANDICAPEES					25/35		
	C	1					
	D	2					
	E	13	1				
	F	2					
	G	2	1				
	I	3					
RÉGLEMENTATION LOI 27(1991)					4/4		
	E	1					. Analyser le contenu de la Loi;
	F	1					. Implanter avec les commissions administratives.
	G	2					
RELANCE ÉCONOMIQUE					8/12		
	C	1					. Coordonner les programmes de travaux communautaires;
	D	3					
	E	3					. Analyser les projets.
	F	1					
RESSOURCES ALTERNATIVES					3/8		
	C	1					. Analyser la distribution des ...;
	E	1					. Consolider les ressources;
	G	1					. Identifier les besoins.
RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES					3/4		
	D			1			. Analyser les demandes des établissements;
	E	2					. Recommander au MAS.
SANTÉ COMMUNAUTAIRE					13/22		
	C	4	1				. Evaluation des clientèles.
	F	2					
	I	5	1				
SANTÉ MENTALE					6/8		
	C	1					. Organisation des ressources;
	E	1					. Programmation.
	F	1					
	G	2					
	I	1					

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 2 (suite et fin)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
SERVICES À DOMICILE			6/14		
	C	1			. Evaluation des services de maintien à domicile;
	D	2			
	F	1			. Administration du programme.
	G	1			
	I	1			
SURPLUS D'ÉQUIPEMENTS DES ETABLISSEMENTS (DISPOSITION)	I	1	1/1		. Inciter les établissements à déclarer leur surplus d'équipement; . Collaborer avec ces établissements.
SYSTÈMES D'INFORMATION: CLIENTELE DES ETABLISSEMENTS	E	2	2/12		. Achat d'un système de gestion informatique; . Gestion quotidienne du système.
SYSTÈME D'INFORMATION : INFORMATIQUE			5/5		
	C	1			. Implantation d'un système informatique;
	E	1 1			
	G	1 1			. Achat d'équipement de logiciels.
TRANSPORT AMBULANCIER			6/12		
	C	1			. Formation des ambulanciers;
	D	1			. Organisation des services;
	G	3			. Renouvellement des permis.
	I	1			
TOTAL		11 209 49			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 3

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE			15/15		
	C	1			. Élaboration de critères d'allocation;
	D	4 1			. Consultation;
	E	1 3 1			. Analyse des besoins;
	G	2			. Détermination de la marge de manoeuvre financière.
	I	1 1			
GESTION DES FONDS			3/4		
	E	1 2			. Allocation des fonds;
					. Choix des projets à subventionner;
					. Gestion des fonds.
GESTION INTERNE			1/13		
	E	1			. Marge de manoeuvre financière du CRSSS.
IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS			9/23		
	C	1			. Attribuer les budgets;
	D	1			. Distribuer les subventions à partir de
	E	2 1			critères élaborés par le CRSSS.
	I	4			
LITS (FERMETURE DE)			1/3		
	E	1			. Financer les réouvertures.
LOCATION D'ESPACE			4/7		
	C	1			. Attribution des budgets;
	D	1			. Contrôler les activités du budget.
	E	1			
	I	1			
ORGANISMES BÉNÉVOLES			2/6		
	F	1			. Administrer les programmes de subvention;
	I	1			. Attribuer les subventions.
PAVILLONS			1/7		
	E	1			. Répartir les budgets.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 3 (suite et fin)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
PERSONNES ÂGÉES	E	1 2	3/15		. Elaborer des propositions sur les budgets d'animation; . Approuver la distribution de l'enveloppe sur le développement d'hôpitaux de jour.
RÉADAPTATION - MÉSADPATION SOCIALE	D E	1 2	3/25		. Analyse du budget de développement; . Répartition du budget.
RÉADAPTATION - PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT	E	1 1	2/35		. Financement des greffes d'organes.
RELANCE ÉCONOMIQUE	D E	3 1	4/12		. Attribution des budgets.
RESSOURCES HUMAINES MATÉRIELLES ET FINANCIERES (DEMANDE DE)	D	1	1/4		. Recevoir et analyser les demandes financières; . Déterminer les priorités.
SERVICES À DOMICILE	C D F	1 1 1	3/4		. Répartir des budgets de développement; . Recommander au MSSS les organismes à subventionner.
TRANSPORT AMBULANCIER	C D I	1 1 2	4/12		. Gestion budgétaire; . Octroi de subventions.
TOTAL		3 26 27			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 4

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P	POUVOIR G	POUVOIR C	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
		Nb de dossiers					
PERMIS D'EXPLOITATION					9/9		
	D	1	1				. Analyser les permis;
	E	2	5				. Recommander au Ministère;
							. Coordonner des consultations.
RATIONALISATION (PROJETS DE)					4/8		
	E		3				. Changement de vocation.
	I		1				
RÉADAPTATION - MESADAPTATION SOCIALE					2/25		
	E		1				. Construction d'un centre sécuritaire;
	G		1				. Regroupement d'établissements.
RÉADAPTATION - PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT					4/35		
	E	1	3				. Implantation de la vocation réadaptation à ...
RÉALLOCATION DES RESSOURCES (CSS-CLSC)					8/8		
	C			1			. Partage des responsabilités CSS-CLSC.
	D	1	1				
	E		1				
	F		2				
	G			2			
TOTAL		5	19	3			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 5

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES				4/16	
	D	1			. Elaborer une politique;
	E	1			. Adapter de nouveaux critères;
	G	1			. Elaborer les principes de base du système d'admission.
	I	1			
CLSC (COORDINATION DES SERVICES DES)				1/4	
	G	1			. Elaboration et adoption du plan d'organisation des services sociaux.
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE				1/7	
	D	1			. Elaborer une politique.
LITS (FERMETURE DE)				1/3	
	E	1			. Déterminer les établissements à qui du financement est nécessaire.
PERSONNES ÂGÉES				7/15	
	D	2			. Planifier le développement de nouvelles ressources;
	E	2 2			. Développement d'hôpitaux de jour;
	F	1			. Développement de centres de jour;
					. Développement d'unités gériatriques.
RÉADAPTATION - MÉSADAPTATION SOCIALE				3/25	
	E	3			. Rédaction, implantation et suivi d'une politique de ressources de transition.
RÉADAPTATION - PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT				3/35	
	E	3			. Définition des critères d'éligibilité;
					. Formulation de politique.
RESSOURCES ALTERNATIVES				5/8	
	E	2			. Elaborer une politique;
	I	3			. Développer des ressources alternatives.
SANTÉ COMMUNAUTAIRE				3/22	
	I	1 1 1			. Elaborer une politique;
					. Planifier et organiser de nouveaux services.

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

RÉPARTITION DES THÈMES ET DOSSIERS PAR NIVEAU.

NIVEAU 5 (suite et fin)

THÈMES	CRSSS	POUVOIR P G C Nb de dossiers	*	**	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
SANTÉ MENTALE			2/8		
	C	1			. Elaborer un plan d'organisation;
	D	1			. Elaborer un cadre d'organisation des services.
SERVICES À DOMICILE			3/14		
	G	1			. Rédiger une politique régionale.
	I	2			
TRANSPORT AMBULANCIER			2/12		
	G	1			. Elaborer une politique régionale.
	I	1			
TOTAL		1 14 20			

* Nombre de dossiers
** Nombre total de dossiers du thème

ANNEXE IV

CRSSS C

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')																		
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES						1												1
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN					2												2	
4. BUANDERIE-LITERIE					1												1	
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)																		
6. CLSC (IMPLANTATION DE)																		
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES																		
8. COMMISSIONS																		
9. CONDITION FÉMININE																		
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE																		
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS																		
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)																		
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS						1												1
14. ENTENTES SCOLAIRES																		
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES					1												1	
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT																		
17. GESTION DES DOCUMENTS								1									1	
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE																		
19. GESTION DES FONDS					1				1								1	
20. GESTION INTERNE																		
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS					1				1								1	1
22. INFORMATION GÉNÉRALE																		
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)																		
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)																		
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)																		
26. LITS (FERMETURE DE)																		
27. LOCATION D'ESPACE					1				1								1	1
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT																		
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ																		
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES																		
31. PAVILLONS																		

CRSSS U (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
32. PERMIS D'EXPLOITATION																		
33. PERSONNES AGEES (SERVICES AUX)										1	1					1	1	
34. PLAINTES		1												2			2	
35. PLAN D'ORGANISATION						1											1	
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)																		1
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES		1																
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)																	1	
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)					1												1	
40. READAPTATION (INADAPTATION SOCIALE)						1												1
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)					2	1			1								2	2
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)																	2	
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MEDICAUX										1	1					1	1	
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)																		
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)					3			3									6	
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMELIORATION DES)		2															2	
47. RESSOURCES ALTERNATIVES						1			1									2
48. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES (DEMANDE DE)																		
49. SANTE COMMUNAUTAIRE																		
50. SANTE MENTALE															1			1
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION		2															2	
52. SERVICES A DOMICILE	1				2		1									2	2	
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)																		
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS		1															1	
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNEES SUR LA POPULATION ET LE RESEAU																		
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE																		
57. TRANSPORT AMBULANCIER					1				1								1	1
58. DOSSIERS SPECIAUX		3															3	
TOTAL	1	12	0	1	19	8	1	7	6	2	2	0	0	2	3	5	42	17

CRSSS E

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')		1															1	
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES					6										1		6	1
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN					3												3	
4. BUANDERIE-LITERIE					1												1	
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)																		
6. CLSC (IMPLANTATION DE)																		
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES					1												1	
8. COMMISSIONS																		
9. CONDITION FÉMININE					1												1	
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE																		
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS					1												1	
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)						3												3
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS						2												2
14. ENTENTES SCOLAIRES					1												1	
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES					2												2	
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT					4												4	
17. GESTION DES DOCUMENTS		2	1														2	1
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE							1	3	1							1	3	1
19. GESTION DES FONDS								1	2								1	2
20. GESTION INTERNE					4			1									5	
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				1	2			2	1							1	4	1
22. INFORMATION GÉNÉRALE	3	8	1													3	8	1
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)					1												1	
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)					1												1	
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)					3												3	
26. LITS (FERMETURE DE)									1						1			2
27. LOCATION D'ESPACE									1									1
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT				1												1		
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ																		
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES		1	1														1	1
31. PAVILLONS					3	1			1								3	2

CRSSS E (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
32. PERMIS D'EXPLOITATION										2	5					2	5	
33. PERSONNES AGEES (SERVICES AUX)				1	1	1	1		2					2	2	2	3	5
34. PLAINTES		1															1	
35. PLAN D'ORGANISATION						1												1
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)				1	1											1	1	
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES		1															1	
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)					2	1					3						5	1
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)	2				8	6										2	8	6
40. READAPTATION (INADAPTATION SOCIALE)	1			2	9	1		2			1				3	3	12	4
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)					13	1		1	1	1	3				3	1	17	5
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)											1						1	
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MEDICAUX		1															1	
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)					1												1	
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)					3			1									4	
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMELIORATION DES)		2															2	
47. RESSOURCES ALTERNATIVES					1									2			3	
48. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIÈRES (DEMANDE DE)					2												2	
49. SANTE COMMUNAUTAIRE		3															3	
50. SANTE MENTALE					1												1	
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION		2															2	
52. SERVICES A DOMICILE		1															1	
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)																		
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS	1	4	1		2											1	6	1
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNEES SUR LA POPULATION ET LE RESEAU		5															5	
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE					1	1											1	1
57. TRANSPORT AMBULANCIER																		
58. DOSSIERS SPECIAUX																		
TOTAL	7	32	4	6	79	18	2	11	10	3	13	0	0	4	10	18	139	42

CRSSS F

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')																		
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES					1												1	
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN																		
4. BUANDERIE-LITERIE																		
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)					2												2	
6. CLSC (IMPLANTATION DE)																		
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES																		
8. COMMISSIONS																		
9. CONDITION FÉMININE					1												1	
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE																		
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS																		
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)																		
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS																		
14. ENTENTES SCOLAIRES					1												1	
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES					1												1	
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT					6	2											6	2
17. GESTION DES DOCUMENTS																		
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE																		
19. GESTION DES FONDS																		
20. GESTION INTERNE																		
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS																		
22. INFORMATION GÉNÉRALE																		
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)					1												1	
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)																		
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)				1												1		
26. LITS (FERMETURE DE)																		
27. LOCATION D'ESPACE																		
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT					1												1	
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ					1												1	
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES								1									1	
31. PAVILLONS																		

CRSSS F (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
32. PERMIS D'EXPLOITATION																		
33. PERSONNES AGEES (SERVICES AUX)														1			1	
34. PLAINTES																		
35. PLAN D'ORGANISATION						1												1
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)																		
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES																		
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)																		
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)					1												1	
40. READAPTATION (INADAPTATION SOCIALE)					1												1	
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)					2												2	
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)											2						2	
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MEDICAUX	1															1		
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)					1												1	
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)					1												1	
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMELIORATION DES)																		
47. RESSOURCES ALTERNATIVES																		
48. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIÈRES (UTILISATION DE)																		
49. SANTE COMMUNAUTAIRE					2												2	
50. SANTE MENTALE					1												1	
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION																		
52. SERVICES A DOMICILE					1			1									2	
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)																		
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS																		
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNEES SUR LA POPULATION ET LE RÉSEAU																		
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE																		
57. TRANSPORT AMBULANCIER																		
58. DOSSIERS SPÉCIAUX																		
TOTAL	1	0	0	1	25	3	0	2	0	0	2	0	0	1	0	2	30	3

CRSSS G

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')		2	1														2	1
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES					2	1									1		2	2
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN					2												2	
4. BUANDERIE-LITERIE						1												1
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)															1			1
6. CLSC (IMPLANTATION DE)																		
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES			1															1
8. COMMISSIONS																		
9. CONDITION FÉMININE			1		1												1	1
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE																		
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS					1												1	
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)																		
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS																		
14. ENTENTES SCOLAIRES					1												1	
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES					1												1	
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT					4	1											4	1
17. GESTION DES DOCUMENTS		5															5	
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE								2									2	
19. GESTION DES FONDS																		
20. GESTION INTERNE		1			4	2											5	2
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS		1	1	1	3	1										1	4	1
22. INFORMATION GÉNÉRALE		5															5	
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)																		
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)					3												3	
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)					1												1	
26. LITS (FERMETURE DE)																		
27. LOCATION D'ESPACE																		
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT																		
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ																		
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES		1			1												2	
31. PAVILLONS																		

CRSSS G (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
32. PERMIS D'EXPLOITATION																		
33. PERSONNES AGEES (SERVICES AUX)				1	1											1	1	
34. PLAINTES		1															1	
35. PLAN D'ORGANISATION						1												1
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)																		
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES																		
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)																		
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)						1												1
40. READAPTATION (INADAPTATION SOCIALE)										1							1	
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)					2	1											2	1
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)												2						2
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MEDICAUX																		
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)					2												2	
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)																		
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMELIORATION DES)																		
47. RESSOURCES ALTERNATIVES					1												1	
48. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIÈRES (DEMANDE DE)																		
49. SANTE COMMUNAUTAIRE																		
50. SANTE MENTALE					2												2	
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION																		
52. SERVICES A DOMICILE					1									1			2	
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)																		
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS		3															3	
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNEES SUR LA POPULATION ET LE RESEAU		5															5	
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE					1	1											1	1
57. TRANSPORT AMBULANCIER					3										1		3	1
58. DOSSIERS SPECIAUX																		
TOTAL	0	24	4	2	37	10	0	2	0	0	1	2	0	1	3	2	65	19

CRSSS I

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
1. ACCÈS À L'INFORMATION (LOI D')															1			1
2. ADMISSION DES BÉNÉFICIAIRES					1	1											1	1
3. APPROVISIONNEMENT EN COMMUN																		
4. BUANDERIE-LITERIE																		
5. CLSC (COORDINATION DES SERVICES DE)						1												1
6. CLSC (IMPLANTATION DE)																		
7. COMITÉ DE BÉNÉFICIAIRES					2												2	
8. COMMISSIONS					1												1	
9. CONDITION FÉMININE																		
10. CONSERVATION DE L'ÉNERGIE						1												1
11. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS					1												1	
12. DIRECTEURS GÉNÉRAUX (SÉLECTION ET NOMINATION DES)																		
13. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS					2												2	
14. ENTENTES SOCIALES																		
15. ÉVALUATION DES BÉNÉFICIAIRES																		
16. FORMATION-PERFECTIONNEMENT	1							1	1								1	1
17. GESTION DES DOCUMENTS					1												1	
18. GESTION FINANCIÈRE RÉGIONALISÉE					2				4								2	4
19. GESTION DES FONDS																	1	
20. GESTION INTERNE					1												1	
21. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS	1															1		
22. INFORMATION GÉNÉRALE					1												1	
23. JEUNES CONTREVENANTS (LOI DES)						1												1
24. JEUNESSE (SERVICES À LA)					1												1	
25. LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (RATIONALISATION DES SERVICES DE)																		
26. LITS (FERMETURE DE)					1			1									1	1
27. LOCATION D'ESPACE				1												1		
28. MÉDECINS EN CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT								1									1	
29. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ																		
30. ORGANISMES BÉNÉVOLES					1												1	
31. PAVILLONS																		

CRSSS I (suite et fin)

NOMBRE DE DOSSIERS PAR THÈME ET NIVEAU, SELON LE TYPE DE POUVOIR

THÈMES	NIVEAU 1			NIVEAU 2			NIVEAU 3			NIVEAU 4			NIVEAU 5			TOTAL		
	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C	P	G	C
32. PERMIS D'EXPLOITATION																		
33. PERSONNES AGEES (SERVICES AUX)																		
34. PLAINTES		1															1	
35. PLAN D'ORGANISATION																		
36. RADIOLOGIE (SERVICES DE)																		
37. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES																		
38. RATIONALISATION (PROJETS DE)										1							1	
39. READAPTATION (ALCOOLISME ET TOXICOMANIE)					5												5	
40. READAPTATION (INADAPTATION SOCIALE)					1												1	
41. READAPTATION (PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT OU MENTALEMENT)		1			3												4	
42. REALLOCATION DES RESSOURCES (CLSC - CSS- DSC)																		
43. RECRUTEMENT DES EFFECTIFS MEDICAUX	1															1		
44. REGLEMENTATION LOI 27 (1981)																		
45. RELANCE ECONOMIQUE (PROGRAMME DE)																		
46. RELATIONS AVEC LES CITOYENS (AMELIORATION DES)																		
47. RESSOURCES ALTERNATIVES														3			3	
48. RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIÈRES (UTILISATION DE)																		
49. SANTE COMMUNAUTAIRE		3			5	1							1	1	1	1	9	2
50. SANTE MENTALE					1												1	
51. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION																		
52. SERVICES A DOMICILE					1									2			3	
53. SURPLUS D'EQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS (DISPOSITION DES)					1												1	
54. SYSTEME D'INFORMATION - CLIENTÈLE DES ÉTABLISSEMENTS																		
55. SYSTEME D'INFORMATION - CUEILLETTE DES DONNEES SUR LA POPULATION ET LE RESEAU																		
56. SYSTEME D'INFORMATION - INFORMATIQUE																		
57. TRANSPORT AMBULANCIER						1			2						1			4
58. DOSSIERS SPECIAUX																		
TOTAL	1	7	0	1	31	6	0	2	8	0	1	0	1	6	3	3	47	17